



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

05/12/2024

Date d'affichage

06/12/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme BIDART Michelle

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre, M. MIMIN Matthieu, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 71

Objet : **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 2 622 292 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Crédits ouverts concernant les opérations d'investissement en 2024 (non compris les remboursements de dette et les restes à réaliser de 2023 – chapitres 20, 204, 21 et 23) :

2 622 292 €

Limite maximale d'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote

$$2\,622\,292\text{ €} \times 25\% = 655\,573\text{ €}$$

Il est ainsi proposé d'ouvrir les crédits sur les opérations suivantes dans la limite de l'enveloppe mentionnée plus haut :

| Numéro opération | Articles | Intitulé opération | Ouverture par anticipation proposée |
|------------------|----------|---|-------------------------------------|
| 273 | 231 | Maison carrée | 7 500,00 € |
| 321 | 203 | Voirie | 30 000,00 € |
| 321 | 231 | Voirie | 270 000,00 € |
| 348 | 2188 | Acquisitions diverses | 15 000,00 € |
| 354 | 2135 | Bâtiments divers | 140 000,00 € |
| 356 | 2128 | Bâtiments scolaires | 13 073,00 € |
| 358 | 2158 | Acquisition matériels Service Technique | 20 000,00 € |
| 363 | 2183 | Matériel informatique et logiciels | 10 000,00 € |
| 394 | 231 | AMI Centre-bourg | 150 000,00 € |
| TOTAL | | | 655 573 € |

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 4 décembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'ouverture par anticipation de crédits en investissement au titre de l'exercice budgétaire 2025 dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à NAY
 Le Maire,
Signé BB
 Bruno BOURDAA